

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 19 septembre 2023 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire.**

Présents : Y MICHEL ; M. ROUVIER ; W. BIGNON ; G. REQUENA ; J-C ARAGON ; S. ALLEMAND ; M. IBARS ; A. KELLY ; L. GASC ; C. PROUTEAU ; M. PEREZ ; B. DANIS ; J-M. DUMAS ; C. AZAIS ; S. MARTI ; S. JEAN ; C. PINO ; C. BASTIDE ; J. GROSSO ; D. SAUVADE

Absents représentés : M-C. FABRE DE ROUSSAC par M. IBARS ; N. LECLERC par G. REQUENA ; D. CUPOLI par J-C. ARAGON ; A. CHOUKROUN par L. GASC ; L. DELAITE par C. PROUTEAU ; C. RUEGGER par W. BIGNON ; A. ZAKHARY par J. GROSSO

Absents : JF. MARY ; D. VIALAS

11. Gestion dynamique du patrimoine communal : vente de la parcelle cadastrée DT 224

Vu la délibération générale qui clos la procédure des cahiers des charges sur la vente des biens communaux et de la cession d'un bien à Marseillan-plage (ancienne station-service)

Dans un objectif de meilleure gestion et de valorisation du patrimoine municipal et afin de faciliter l'accès à la propriété aux particuliers mais également aux professionnels, la ville a organisé une vente ouverte à tous des biens communaux.

Lors de la préparation du compromis de vente Madame CRIVELLARO a indiqué acheter en son nom propre et non pour le compte de la SCI CRIMAR.

Il convient donc de prendre une nouvelle délibération.

Aussi, pour ce qui est de la parcelle DT 224, située 36 avenue de la Méditerranée, elle a été attribuée à Madame CRIVELLARO Nadine.

L'estimation des Domaines pour cette parcelle est de 105 000 €, la proposition financière est de 138 460 €.

Vu l'estimation des Domaines,

Vu la proposition de Madame CRIVELLARO,

Il appartient au conseil municipal :

D'annuler la délibération en date du 25 juillet 2023,

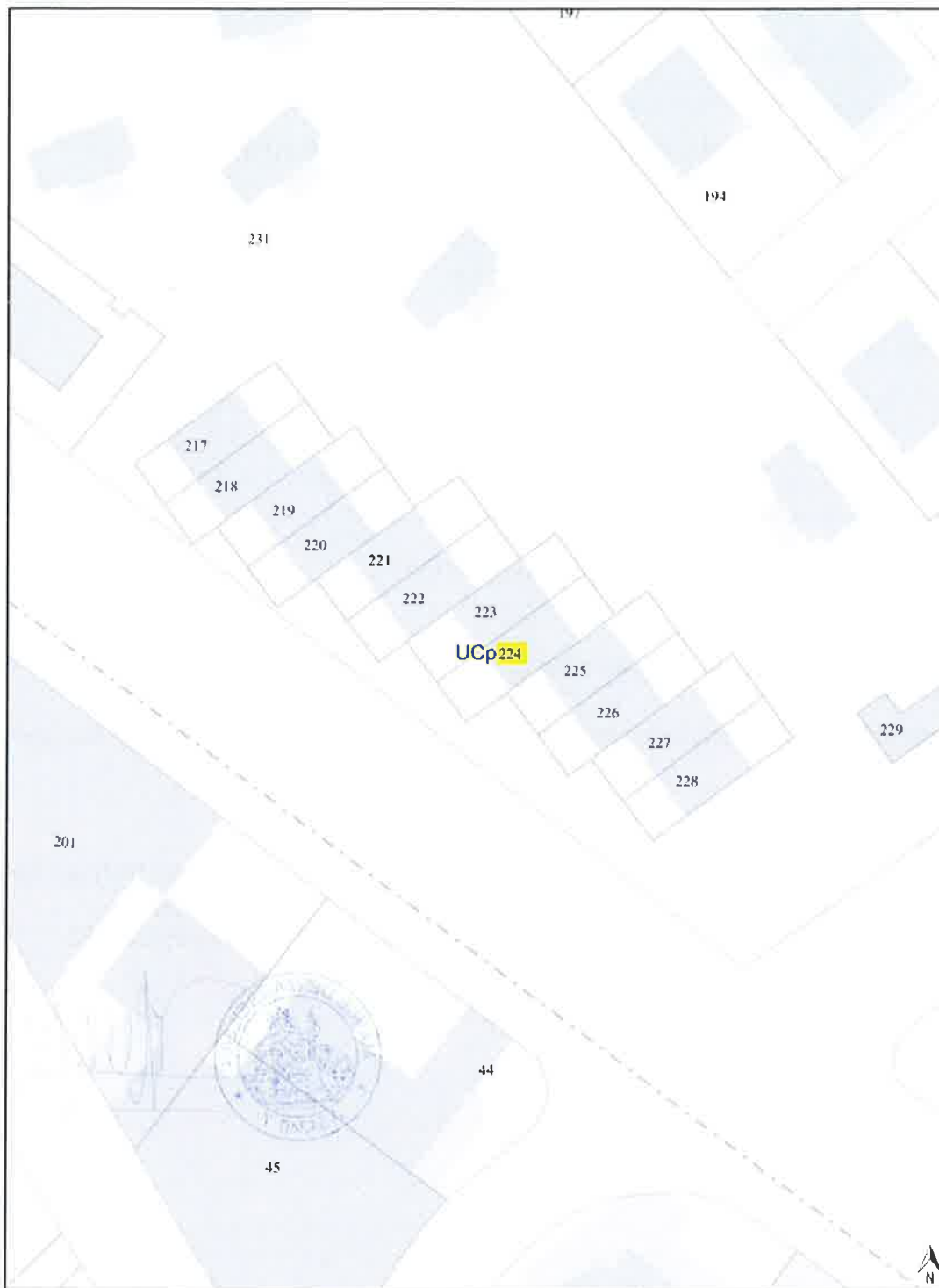
D'accepter la vente du bien suivant :

Section cadastrale	Numéro cadastral	Adresse postale	Acquéreur(s)	Surface d'emprise au sol (m ²)	Surface Plancher (m ²)	Prix total
DT	224	36 avenue de la Méditerranée	Madame CRIVELLARO Nadine	103	41	138 460€

Tous les frais, droits et autres étant à la charge de l'acquéreur.

De donner délégation de signature à M. le Maire ou son représentant pour tous les éléments afférents à ce dossier.

Il convient d'en délibérer.



Document de travail non opposable et non contractuel. Copie et reproduction interdites.
Edition VMap / C150 le: 30/08/2022.

25 m

LE CONSEIL
Entendu l'exposé du Rapporteur,
Après en avoir délibéré,

A LA MAJORITE
Pour 24
Contre 3
(C. PINO ; C. BASTIDE ; D. SAUVADE)

DECIDE

D'annuler la délibération en date du 25 juillet 2023,

D'accepter la vente du bien suivant :

Section cadastrale	Numéro cadastral	Adresse postale	Acquéreur(s)	Surface d'emprise au sol (m ²)	Surface Plancher (m ²)	Prix total
DT	224	36 avenue de la Méditerranée	Madame CRIVELLARO Nadine	103	41	138 460€

Tous les frais, droits et autres étant à la charge de l'acquéreur.

De donner délégation de signature à M. le Maire ou son représentant pour tous les éléments afférents à ce dossier.

La secrétaire de séance
Sarah ALLEMAND



Pour extrait conforme,
Le Maire
Yves MICHEL

